

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
☒ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎/fax : 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@wanadoo.fr

SEANCE DU LUNDI 1er AVRIL 2019

Membres présents :

LEONHART Jacqueline - SPACH Thierry
WILLEM Henri - DECKER Evelyne
HEINTZ Françoise - JACOB Valérie
LEONHART Audrey - MILLER Pascal
REINHARDT Michel - WEIL Sabine
Absent : PASQUIER Brice

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 10

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 18/2/2019

Le PV de la réunion du 18/2/2019 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry Spach, adjoint au maire, choisi par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire Jacqueline Leonhart, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	151.321,52 €
Recettes de fonctionnement	224.345,26 €
EXCEDENT	73.023,74 €
Dépenses d'investissement	81.416,69 €
Recettes d'investissement	52.810,65 €
DEFICIT	28.606,04 €
EXCEDENT GLOBAL 2018	44.417,70 €

2) a voté et arrêté le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

3. Comptes de Gestion 2018

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés par le Receveur de Bouxwiller pour l'exercice 2018, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.
Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Affectation du résultat de l'année 2018

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibérations, constant que le Compte Administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent global de 44.417,70 €
- un déficit d'investissement de 28.606,04 €

décide à l'unanimité :

- d'annuler le déficit d'investissement en affectant un montant de 28.606,04 € au compte 1068
- d'affecter le résultat net global de 44.417,70 € en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2019.

5. Taux des impôts locaux 2019

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide par 9 voix pour et une abstention de ne pas modifier les taux des trois taxes locales en 2019. Les bases d'imposition et produits prévisionnels sont les suivants :

	<u>Bases</u>	<u>Taux</u>	<u>Produits</u>
Taxe d'Habitation	185.500	15,74 %	29.198 €
Taxe Foncière bâti	142.300	15,79 %	22.469 €
Taxe Foncière non bâti	8.200	91,31 %	7.487 €

TOTAL			59.154 €

6. Budget Primitif 2019

Sur proposition du Maire et après délibérations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2019 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 217.300,- €
Dépenses et recettes d'investissement : 128.500,- €

7. Terrains à bâtir rue Bernert

Mme le Maire rappelle que le permis d'aménager expire en fin d'année et propose de lancer l'opération d'aménagement des deux lots à bâtir sur le secteur situé au-dessus de la rue Bernert. Elle présente une simulation des dépenses et des recettes qui sera à affiner afin de pouvoir fixer le prix de l'are de terrain à vendre.

Une réunion avec Meyer Ingénierie d'Infrastructure sera planifiée au courant du mois.

8. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Madame le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

9. Avenir du RPI

Jacqueline Leonhart informe qu'une réunion a eu lieu le 18 mars 2019 à l'école d'Ingwiller, entre les trois maires du RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf, M. Doeppen, Maire d'Ingwiller, son adjointe Mme Schnepf, M. Adam Président de la CCHLPP et Mme Kuhl directrice d'école à Ingwiller. Le sujet d'un éventuel regroupement de notre RPI avec les écoles maternelles et primaires d'Ingwiller à la rentrée 2020/2021 était à l'ordre du jour. Une étude de faisabilité est en cours.

10. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.